

pouvois en sçavoir. J'en ay la copie de cette lettre, que je croy, si je ne me trompe, vous avoir promis de vous envoyer. Si des occupations plus sérieuses vous en font négliger la lecture, mettez-là pour quelque temps à l'écart dans votre cabinet ; mais j'oserois exiger de vous, Madame, qu'au bout de ce peu de temps, dont je laisse, si vous voulez, la durée indéterminée, vous vous souvinsiez que vous avez un sacrifice à faire, qui est de vous astreindre à parcourir au moins des yeux cette lettre d'un bout jusqu'à l'autre. En l'écrivant je n'ay écrit que ce que j'ay entendu et vû. J'ay entendu de la plupart de nos vieillards tant mikmaques que marichites, ce que je rapporte ; et je suis sûr de le rapporter fidèlement ; et j'ay vu, et vois tous les jours, que nos mikmaques ont été tels que je les dépeins dans ma lettre. Mon style ne vous enchantera pas, Madame, il est des plus simples, pour ne pas dire rampant ; mais le vray l'accompagne dans le peu que je rapporte, je dis tout uniment ce qui a été ; voilà ce qui me plaît, et m'a toujours plû. Cependant j'avoue que j'aurois dû m'exprimer autrement que je n'ay fait dans deux ou trois endroits de cette lettre, je ne l'ai pas fait ; pardonnez-le moy, Madame ; parceque mon intention est toujours pure partout. Néanmoins si vous trouvez que j'aye employé quelques termes qui choquent, et qui sonnent mal, je vous supplie d'avance de vouloir bien m'en avertir ; alors j'en substituerai d'autres. Je souhaiterois que quand il vous est bien permis, à vous, Madame, et à M. le Gouverneur, d'être